Résolution sur la situation en Éthiopie

2005/2620(RSP) - 13/10/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution adoptée en Plénière en octobre 2005, le Parlement s’est dit fortement préoccupé par la tournure des évènements en Éthiopie et en particulier par la rupture des négociations entre le gouvernement éthiopien en place et l'opposition. Tout en se félicitant du rôle joué par la délégation de la Commission en Éthiopie et par l’impact de la Présidence britannique du Conseil dans la relance des pourparlers, le Parlement attend une demande formelle de la part du Parlement éthiopien de l'envoi d'une mission du Parlement européen sur place afin d'examiner la situation en cours.

Il demande au gouvernement éthiopien de respecter les principes fondamentaux de la Constitution éthiopienne, en particulier les libertés fondamentales et les droits de l'homme et de garantir à l'opposition l'accès aux médias.

Parallèlement, il demande à tous les partis politiques de travailler à une solution politique qui consacre le parlement éthiopien dans ses prérogatives et demande l’arrêt immédiat des persécutions dont sont victimes les représentants des partis politiques d'opposition.

Les autorités éthiopiennes sont appelées à présenter à la justice, dans les 48 heures à compter de leur arrestation initiale, tous les prisonniers politiques, comme le veut la loi éthiopienne. De son côté, l'UE est appelée à rester vigilante, voire à moduler son aide non humanitaire en fonction des progrès accomplis dans le processus démocratique éthiopien.